

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la
Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 22
novembre 2021 à 19 h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à
Madeleine Centre, par vidéoconférence

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
Monsieur Albini Fournier, conseiller
Madame Sylvie Langlois, conseillère
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller
Madame Noëlla Daraïche, conseillère
Monsieur Jean-François Synnott, Conseiller
Madame Anna-Kim Fournier, conseillère

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre
la séance.

2021-11-858

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents
Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-
après :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; ®
3. Résolution Tacim ®
4. Période de questions;
5. Levée de la séance;

2021-11-859

Désignation – Municipalité mandataire - TACIM

Il est proposé par Noëlla Daraïche et unanimement résolu que la présente
résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- **QUE** la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine désigne
la municipalité de Grande-Vallée à titre de mandataire pour ce qui est de
l'encadrement et la gestion du Transport adapté et collectif et intégré des
marées (TACIM) aux fins du Ministère des Transports du Québec;

- **QUE** la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine confirme
sa participation annuelle (pour 2022) au niveau de la structure budgétaire du
TACIM

Période de questions

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance

Levée de l'assemblée

2021-11-860

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est
19 h 15.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalant à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au
sens de l'article 142(2) du code municipal.

Joël Côté maire

Vital Côté directeur général